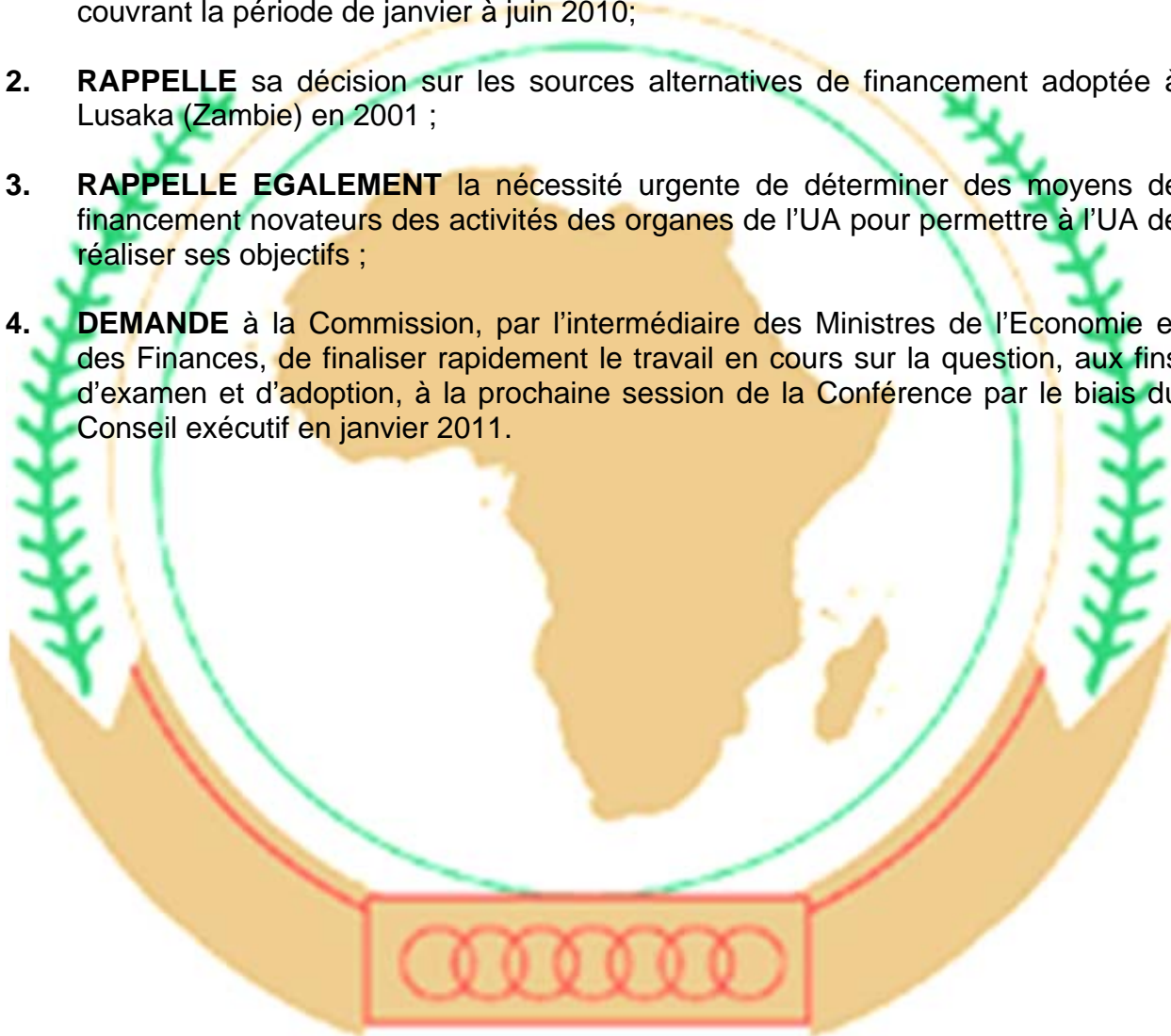


DECISION SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Président de la Commission sur les activités couvrant la période de janvier à juin 2010;
2. **RAPPELLE** sa décision sur les sources alternatives de financement adoptée à Lusaka (Zambie) en 2001 ;
3. **RAPPELLE EGALEMENT** la nécessité urgente de déterminer des moyens de financement novateurs des activités des organes de l'UA pour permettre à l'UA de réaliser ses objectifs ;
4. **DEMANDE** à la Commission, par l'intermédiaire des Ministres de l'Economie et des Finances, de finaliser rapidement le travail en cours sur la question, aux fins d'examen et d'adoption, à la prochaine session de la Conférence par le biais du Conseil exécutif en janvier 2011.



Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

2010

Decision On the Alternative Sources of Financing

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1199>

Downloaded from African Union Common Repository